

RW/931/2024/3250/12404/9

# Lot 9

Les plages de semis sont à préserver. Les arbres d'avenir cerclés à la couleur sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place. Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés. N2000 : En peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06. Les bois marqués de deux flaches opposées surmontées chacune d'un chiffre romain tracé à la griffe (bois marchands) ne font pas partie de la vente.

<b>Nombre d'arbres total</b>	46	--
<b>Volume grumes</b>	11,796	m <sup>3</sup>
<b>Volume houppiers</b>	0,000	m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>	11,796	m <sup>3</sup>
<b>Cube moyen</b>	256	dm <sup>3</sup>
<b>Circonférence moyenne</b>	54,565	cm
<b>Surface de coupe</b>	1,065	ha
<b>Contact</b>	PECHEUR Jean, <a href="tel:0477781370">0477 78 13 70</a>	--
<b>Triage</b>	Triage De Wibrin	--
<b>Propriétaire</b>	Houffalize Cne	--
<b>Lieu(x)-dit(s)</b>	EZE PASAY - SASEWE - cpe 10	--
<b>Vente</b>	<a href="#">Vente de bois de chauffage de la Commune de Houffalize</a> Mardi 19 novembre 2024 à 19:30 <a href="#">Salle Conseil Communal</a>	--
<b>TVA</b>	2 %	--
<b>Certification PEFC</b>	Oui	--

